

La dénaturation carcérale Pour une psychologie et une phénoménologie du corps en prison

**Jeanine Chamond¹, Virginia Moreira², Frédérique Decocq²,
Brigitte Leroy-Viemon⁴**

RÉSUMÉ

Les auteurs montrent comment l'incarcération provoque une dégradation profonde de la corporéité vécue qui en altère la naturalité première. La dialectique du corps propre qui se décline entre être un corps et avoir un corps est bouleversée par le conflit d'appropriation du corps entre détenu et pouvoir pénitentiaire. Réaffirmer la propriété de son corps et son autodétermination peut passer par la pratique sportive parfois à risque mais aussi par de multiples atteintes volontaires à son intégrité corporelle. Nombre de manifestations psychopathologiques peuvent être comprises comme des modalités de réaction, de révolte et de résistance à la réification du corps contraint. À l'extrême, pour les condamnés à de longues peines, c'est le corps lui-même, réduit à une pure négativité, qui dans une réduction vertigineuse devient la prison et accomplit la dissociation du corps et de l'esprit, prison du corps qui laisse comme seul recours l'évasion par le suicide.

Mots clés : prison, phénoménologie, corps, détenu, désorientation spatio-temporelle, suicide, sport

ABSTRACT

Deterioration due to prison incarceration. Towards a psychology and phenomenology of the body in prison. The authors show how incarceration provokes severe body deterioration which alters the individual's basic nature. The dialectic of the body itself which comes from being a body and then having a body, is disrupted by the conflict between the inmate's body possession and prison power. Reaffirming the ownership of body and self-determination may sometimes be achieved through sport which is somewhat of a risk but also involves multiple willful attacks on the body's physical integrity. Numerous psychopathological manifestations can be understood as ways of reaction, rebellion and resistance to the restraints of the afflicted body. In extreme cases, those individuals sentenced to long prison terms, it is the body itself, reduced to total negativity, which in a dramatic reduction becomes the prison itself and performs the separation of body and mind, a prison of the body leaving as the only resort an escape by suicide.

Key words: prison, phenomenology, body, detained, spatio-temporal disorientation, suicide, sports

¹ MCF, Université Paul-Valérie Montpellier 3, route de Mende, 34199 Montpellier. EA 3522, CRPMS, Université de Paris 7, Paris, France
<Jeanine.chamond@wanadoo.fr>

² Doctorante, Université de Montpellier 3, Laboratoire de recherche Epsilon EA 4556 : Dynamique, 34000 Montpellier, France

³ Professeur, Université de Fortaleza, Laboratorio de Psicopatologia e Psicoterapia Human, Fortaleza, Brazil

⁴ MCF, HDR, Université de Montpellier 3, Laboratoire de recherche Epsilon, 34000, Montpellier, France

Tirés à part : J. Chamond

RESUMEN

La desnaturalización carcelaria. Por una psicología y una fenomenología del cuerpo en la cárcel. Los autores muestran cómo el encarcelamiento provoca una degradación profunda de la corporeidad vivida que altera su naturalidad primera. La dialéctica del propio cuerpo que se presenta entre ser un cuerpo y tener un cuerpo queda trastornada por el conflicto de apropiación del cuerpo entre el detenido y el poder penitenciario. Reafirmarse en la propiedad del cuerpo y su autodeterminación puede pasar por la práctica deportiva a veces con riesgos pero también por múltiples lesiones voluntarias a la propia integridad corporal. Un buen número de manifestaciones psicopatológicas pueden comprenderse como modalidades de reacción, rebelión y resistencia a la reificación del cuerpo forzado. En casos extremos, para los condenados a largas penas, el mismo cuerpo, reducido a una mera negatividad, es quien, en una reducción vertiginosa se convierte en la cárcel y lleva a cabo la disociación del cuerpo y el espíritu, cárcel del cuerpo que sólo deja como único recurso la evasión por el suicidio.

Palabras claves : cárcel, fenomenología, cuerpo, detenido, desorientación espacio-temporal, suicidio, deporte

L'enfermement carcéral est la mesure d'application de la peine privative de liberté et vise à isoler les détenus du corps social. Il obéit à des exigences spécifiques de séparation, d'organisation sécuritaire, de contrôle et de visibilité des détenus. Objet de l'emprise du pouvoir, le corps incarcéré devient l'enjeu d'une multitude de tractations et de procédures. Contraindre le corps dans un temps et un espace imposés fait du corps du prisonnier le terrain d'un conflit d'appropriation qui bouleverse la dialectique entre *corps-sujet* et *corps-objet*. Le détenu est aliéné par le regard objectivant de l'autre qui l'engue dans un statut de corps-objet vécu dans la honte et il ne s'appartient plus tout à fait [38]. La corporéité est ici altérée à la fois dans sa familiarité originelle, dans ses capacités perceptives, dans son vécu de pouvoir, ses modalités d'insertion et d'orientation dans le monde et son statut ontologiquement ambigu d'être et d'avoir un corps [23]. Pour la phénoménologie, l'existence humaine incarnée se déploie à travers le mouvement du corps dans l'espace, qui est ouverture au monde et création d'une spatio-temporalité propre. Le corps de chair, poreux au monde qui l'entoure, peut se déployer dans cet *Umwelt* ou au contraire tenter de s'en séparer et se recroqueviller dans l'ultime réduit du dedans de soi. Les effets psychopathologiques de la détention permettent de penser que ce conflit d'appropriation modifie l'évidence naturelle première du corps qui est toujours *propre – mon corps m'appartient* – et induit une forme de dénaturation. Le terme *dénaturation* tente de circonscrire ici l'ensemble des processus qui arrachent au reclus ce qu'il possède de manière constitutive et l'atteignent dans son épaisseur charnelle originelle. Car dans mon expérience première, je dispose de mon corps vivant, de mon *Leib*, de manière souveraine, spontanée et immédiate ; son trait eidétiquement décisif est que je le vis de l'intérieur, que mon corps est *un avec moi*, c'est-à-dire que je me rapporte à lui sans besoin de rapport ni de médiation ou d'un quelconque exercice de déchiffrement et de traduction [25] : bref, *je suis mon corps*. Pourtant je ne me subsume pas en totalité dans le corps qui est mien. J'en assume aussi une part d'impropriété, de distance, qui ouvre une infinie dialectique d'appropriation

et de réappropriation, un aller-retour constant de connaissance et de reconnaissance. Selon Nancy, dire « cela est mon corps » [35] c'est le nommer à partir d'un ailleurs, d'une distance, d'un lieu autre par quoi il y a du temps et de l'espace, c'est-à-dire la possibilité de la temporalisation et de l'espacement.

Nous concevons la condition carcérale comme une clinique de la désappropriation du corps propre avec ses modalités de réactions et de résistances, désappropriation qui altère profondément la dialectique du propre et de l'impropre. Nombres de symptômes et de manifestations psychopathologiques peuvent être compris comme des modalités de réactions et de résistances à cette désappropriation. En effet, la part d'impropriété originelle qui constitue naturellement la corporéité tend à s'accroître dans la contrainte carcérale. Cependant, chaque prisonnier vit « sa » prison et « sa » peine, la subit et la combat (ou non) à sa manière [2], invente ou pas ses stratégies d'adaptation et de résistance. La détention met à l'épreuve diversement les ressources psychologiques de chacun : capacités à vivre la culpabilité dans le conflit psychique moi/surmoi et la honte dans le conflit moi/idéal du moi, stabilité de l'identité et des assises narcissiques, estime de soi, qualité des objets internes et solidité des relations objectales, vulnérabilité, aptitudes à traiter psychiquement l'émergence de vécus archaïques destructeurs, prédispositions à accepter l'arbitraire et à supporter la violence en fonction de l'histoire personnelle, etc. Si une faible minorité de rescapés résilients parvient à faire de la claustration une occasion de sublimation par la création, l'étude, le don de soi, la rencontre d'une transcendance, etc., il s'agit de cas exceptionnels dont on ne parlera pas ici¹. Au-delà des individus et de leurs multiples différences, dans l'optique de phénoménologie clinique qui est la nôtre, nous cherchons à décrire *une situation* plutôt que des personnes et à saisir *l'essence de la corporéité* quand elle est contrainte et

¹ Tels N. Mandela, A. Sarrazin, J. Genêt, B. Stiegler, A. Cailhol, etc. pour ne citer qu'eux.

arrachée à sa naturalité première. Conformément à notre orientation phénoménologique, nous considérons la corporéité dans ses rapports au temps, à l'espace et aux autres, rapports déterminant la relation au monde. Nous espérons, à partir de cette réflexion sur la *corporéité dénaturée*, élargir la compréhension d'un ensemble de manifestations psychopathologiques liées au corps et en particulier le suicide dans la condition carcérale. Ce travail est né d'une réflexion sur la pratique de psychologue clinicienne de l'une de nous au sein d'une UCSA² où la problématique du corps et de la peau est apparue prépondérante et récurrente.

Survivre dans le monde carcéral

La prison est une clinique du malheur socialement généré, de la destitution symbolique, de la perte d'autonomie et des identités sociales. Sa violence s'exerce sur les détenus et sur le personnel [37]. L'effet délétère de la prison n'épargne pas les surveillants, atteints eux aussi dans leur estime de soi, dans un vécu culpabilisé d'accomplir un travail dégradant au prix de se sentir parfois étranger à soi-même [8]. La sociologie de l'incarcération ne laisse pas de décliner les effets pathogènes de déshumanisation successifs induits par l'enfermement, tels que l'acculturation, la désocialisation, l'étouffement de l'élan vital, l'altération du rapport au monde et la détérioration du lien à l'autre, la réduction de l'identité au seul délit, la déchéance physique et morale, la paupérisation et l'aviissement des détenus, etc. On relèvera au passage les contradictions intrinsèques entre les missions de punir, de réprimer et d'amender, entre la réinsertion sociale et l'injonction à préparer l'avenir, entre la régulation de la violence sociale et la violence institutionnelle, à moins d'adhérer à la thèse de M. Foucault [14] pour qui la prison réussit remarquablement bien sa mission. . . qui est non de réformer mais de fabriquer des délinquants. Dans quel but ? Celui de désigner certains illégalismes pour mieux en dissimuler d'autres. La prison reconfigure et distribue les illégalismes ; elle est un laboratoire où se fabrique la délinquance et où se naturalise une nouvelle espèce, le délinquant [6]. Pour L. Wacquant, le basculement de l'État providence à « l'État pénitence » sert à contrôler les classes dangereuses par *les prisons de la misère* [43]. Pour d'autres, la prison reste un incontournable

² UCSA : Unité de consultation et de soins en ambulatoire en maison d'arrêt. La maison d'arrêt reçoit des prévenus en attente de procès, des condamnés à des peines légères d'un an maximum ou bien en attente de transfert. Les conditions de détention sont plus dures que dans les autres établissements pénitentiaires en raison de la surpopulation (pas de *numerus clausus*), de l'incertitude sur la condamnation, du manque d'activités, de la vétusté des locaux et de l'intensité du *choc carcéral* [27] chez les primo-arrivants. Le taux de suicide y est plus élevé que dans les autres institutions carcérales et se produit pour un tiers, voire pour la moitié des cas, durant le premier mois d'incarcération.

dispositif de traçabilité à l'ère du capitalisme financier, de ses flux et de ses réseaux [18]. La détention consiste à gérer les processus successifs de mortification, d'emprise, de soumission et de désobjectivation. Dans ce milieu coercitif par excellence, les échanges humains se raréfient. D'ailleurs ceux qu'on appelle *les longues peines* désapprennent à parler après avoir lutté contre l'appauvrissement du langage par la logorrhée et l'assèchement de leur identité narrative par la mythomanie [2]. Une règle générale domine : ne pas penser ! La pratique clinique, parfois déjà compromise par la confusion entre soins et punition induite par les injonctions thérapeutiques et les obligations de soins, risque de se heurter aux figures du vide, de l'absence d'émotion, de l'effacement de la sensibilité et de l'inaptitude à éprouver le moindre affect, effets proches de la dé-mentalisation et de la pensée opératoire, et qui sont des séquelles de l'amputation de la subjectivité [7]³. Le thérapeute est confronté quelquefois à un faux-self de circonstance, une identité de *dur* à fonction défensive, forgée à la mesure de la société carcérale pour impressionner les codétenus et leur faire peur. Dans l'univers concentrationnaire, comme dans les camps nazis, il n'y a pas de *pourquoi*. Sous couvert de la loi règne l'arbitraire. Dès l'entrée en prison, l'emprise carcérale se referme sur le corps du détenu par le rite de passage de la fouille à corps⁴, reconduite après chaque contact avec l'extérieur, pratique d'admission humiliante proche des techniques de mortification analysées par Goffman dans les *institutions totales* [16]. La fouille inaugure dans une violence à la fois réelle et symbolique tout ce que l'on *retire* au captif : d'abord son statut de sujet et d'homme libre et son intimité [44]. Sous main de justice, le corps reclus est mis au secret, dépouillé de ses objets d'appartenance, dénudé, examiné, exploré, photographié, fiché, numérisé, selon les procédures anthropométriques de recueil des traces initiées à la fin du XIX^e par le bertillonnage. Le corps de la subjectivité, de l'historialité, de l'identité, disparaît derrière les infimes particularités biologiques qui le rendent identifiable, illustrant l'un des effets du biopouvoir thématé par Foucault. Muni d'une nouvelle carte d'identité⁵, déclaré *bon pour* la détention, le prisonnier est relégué

³ Cette configuration psychique hyper-défensive que l'on dira « gelée » se retrouverait plutôt chez certains détenus « chronicisés » des maisons centrales alors qu'en maison d'arrêt où l'incarcération est récente et le choc carcéral massif, nous avons surtout rencontré des sujets primo-arrivants en état de crise, présentant une configuration psychique « bouillante » paradoxalement propice à une demande d'aide et à un travail psychothérapeutique.

⁴ Officiellement, la fouille à corps à l'admission est interdite selon la circulaire du 14 avril 2011 portant application de la loi pénitentiaire et du décret 2010-1634 du 23 décembre 2010. D'après le code de procédure pénale, le détenu se déshabille lui-même et montre qu'il ne cache rien d'illicite dans son corps. Le seul contact physique qui devrait exister avec le surveillant est le contact avec les cheveux.

⁵ Les surveillants doivent absolument s'assurer que le détenu ne se fait pas passer pour un autre.

dans des espaces souvent sales et délabrés et empêché de se détruire. La contrainte par corps se traduit par la privation d'intimité et d'autonomie. Identifié par son numéro d'écrou, sans information sur son sort, le captif peut être à tout moment déplacé et transféré. L'emprise institutionnelle tend à effacer le sujet de droits et de désirs et l'assigne à son corps passivé et dominé. La médecine carcérale souligne la surmortalité, l'accélération de l'usure biologique, la dégradation rapide des organes des sens avec détérioration visuelle, olfactive, gustative, tactile et l'intensification de l'ouïe continuellement sollicitée. Elle relève également la perte rapide de la dentition et des cheveux, l'arrêt des règles chez les femmes et la fonte musculaire car la prison dans un premier temps est anorexigène [3, 17, 34]⁶. Dans une ambiance oppressante, le corps subit le rétrécissement global des fonctions neuro-végétatives et se racornit ; la stature diminue, traduisant la rétraction de l'être et le ressac de l'élan vital. L'être-au-monde dont le déploiement se fait dans l'extension et le mouvement [5] est contraint en prison de se replier dans les frontières de son intériorité et de réduire ses relations nourricières avec les êtres et les choses.

M. Foucault analyse le passage historique de *l'ère des supplices* de l'Âge Classique à l'économie moderne *des disciplines* dont le corps est l'objet : *les disciplines* – au pluriel – désignent un faisceau de pratiques mineures, coercitives, secrètes et efficaces, déplaçables et infiniment adaptables, visant la docilité des corps par le dressage. *Le corps docile* initie une nouvelle *anatomie politique* qui vise à atteindre l'âme. Elle détermine l'organisation spatio-temporelle de la vie en prison. Sous main de justice, le prisonnier doit pouvoir être réquisitionné à tout instant en tant qu'*utilisable*, en principe pour le travail, en réalité aujourd'hui pour les seules disciplines car le travail manque en prison [30]. Loin d'être des effets adventices, la dégradation et l'humiliation du détenu sont la condition même du bon fonctionnement de la prison. Le reclus subit l'omniprésence des autres, la cohabitation forcée dans un huis clos, *l'apartheid* spatio-temporel [27], comme le nivellement et l'homogénéisation des *institutions totales*. Il endure la violence dans la loi du silence et l'impossibilité du secret sur son dossier judiciaire et son délit, ce qui contribue à confisquer ce que chacun a de plus intime. Pour les individus en très grande précarité existentielle, en particulier les femmes dont le parcours chaotique est marqué plus que les hommes par toutes les formes de violences sociales, la prison peut être l'occasion d'un asile temporaire dans la jungle des villes, avec gîte, couvert et accès aux soins médicaux. Elles arrivent en général en prison dans un état physique et psychique plus dégradé que celui des hommes. Les fouilles

⁶ Le taux de suicide y est six fois plus important que dans la population générale selon le rapport 2011 de l'Observatoire International des Prisons (OIP). Son rapport annuel sur l'état des prisons françaises est partiellement accessible sur <http://www.oip.org/>.

à corps réactivent les traumatismes sexuels. Un temps, les processus de dérive et d'abandon de soi dans la rue sont suspendus.

Le temps confisqué de la peine

Selon Foucault, l'hétérotopie de la prison secrète son *hétérochronie*. Le temps confisqué est la propriété du code pénal et des juges qui en ont fait une *quantité punitive mesurable*. Il devient un quantum de temps à combler. Le temps du calendrier n'est pas le temps vécu : faire son temps, *tuer le temps*, c'est survivre dans un temps perdu pour l'existence, sans être tout à fait dans le devenir ambiant du monde. Radios et télévisions sont les seules possibilités de garder une synchronie avec le temps social. Le reclus vit pour l'avenir que représente la sortie, avec l'espoir que le temps finira par passer pour n'être plus que du passé. Il lui faut puiser dans ses ressources pour anticiper l'avenir, ce qui est difficile pour ceux qui ont un passé chaotique, qui ne maîtrisent pas les règles du jeu social et se repré-sentent le futur sans pour autant parvenir à en faire leur avenir. Le temps vécu en prison s'éprouve différemment selon les ressources personnelles, les situations et les soutiens. L'empreinte du passé règne sur le temps présent. Pour certains, le temps se résume à la rupture traumatique du cours de l'existence, à la cassure existentielle qui a *fait tomber* en prison. Quelques-uns parviennent à ajuster du temps personnel à l'intérieur du temps imposé par la rétention. Une minorité de détenus tentent en quelque sorte de s'évader par le haut par l'apprentissage de la lecture, la reprise des études ou l'entrée dans une formation professionnelle [32]⁷. D'autres à l'inverse subissent son mode d'organisation sans réussir à l'animer ; alors la temporalité se fige et devient inconsistante. Globalement, on repère trois types d'attitude : les hyperactifs, obnubilés par le temps de la peine à accomplir, travaillent et occupent leur temps au maximum avec frénésie [12]. Les actifs travaillent, suivent des cours, participent aux activités culturelles et sportives pour combler le temps vide. Les passifs attendent et subissent le rythme imposé sans tenter de se le réapproprier et restent en cellule. Pour eux surtout, le temps est une pure quantité vide de sens, plus objectivée que vécue, faite d'attente morbide et passive. Il s'allonge démesurément et devient figé, immobile, arrêté

⁷ « Quant à moi, j'ai pu faire de ces cinq années [de prison] quelque chose parce que j'ai été aidé pour cela – et aussi parce que, quand je suis sorti de prison, j'ai été accueilli et accompagné par ma famille et d'anciens amis. Cela a été possible précisément parce qu'en prison j'ai fait de ce temps libre, non un temps de consommation, comme le font aujourd'hui les détenus gavés de télévision dans des cellules surpeuplées, mais un temps de "capacitation" ». Bernard Stiegler, http://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-front-national-sera-majoritaire-predit-le-philosophe-bernard-stiegler_1280994.html#V8oJLJdubummuzSD.99

dans un temps mort de mort vivant⁸. La clôture de l'espace resserre le temps dans l'intemporalité d'un maintenant stagnant. La durée s'évapore dans une sorte d'apesanteur qui ne laisse que des moments sans consistance ni repère pour bâtir une chronologie des faits. L'irréalité du temps diffuse une torpeur anesthésiante, accentuée par les psychotropes et la télévision. Le temps contracté entre quatre murs se spatialise, se fait répétitif, chronométrique : promenade, parloir, repas, heure du courrier, etc. dans une chronologie immuable et une routine de corps sans sujet. Faire les cent pas dans une gestuelle métronomiquement réglée est une tentative d'élargir le temps et l'espace par le mouvement. La nuit est une période critique redoutée car propice à toutes les angoisses, y compris celle d'être abandonné sans recours à la violence des autres. L'isolement en cellule est quasi complet car seul le surveillant gradé possède les clés. En cas d'agression ou de problème médical, le personnel peut réagir avec plusieurs heures de retard. Pour certains, s'endormir est un danger qu'il faut maîtriser en restant éveillé. L'élan vital, ce mouvement naturel de l'être créateur d'avenir, ne va pas s'immerger dans le devenir, ni se projeter dans une réalisation [33]. Le détenu perd sa direction existentielle car, comme le montre Merleau-Ponty, la relation au monde se constitue dans la centralité du Moi-Ici-Maintenant, dans un corps vécu qui n'est jamais *hors-sol* mais au contraire situé dans l'espace et le temps du monde d'où il tire le sentiment de son immanence d'existant [21, 31].

L'espace d'enfermement entre clôture et quadrillage

Selon Foucault, dans l'*hétérotopie de déviation* qu'est la prison, l'espace du quadrillage rend possible les *disciplines* car il est à la fois la condition de visibilité intégrale des corps et la mesure de l'emprise que l'on a sur eux. Avec la naissance de la prison, la transparence panoptique abso-

⁸ « *Quatorze ans de prison, c'est 5 110 jours, 122 640 heures ou 7 millions 365 840 minutes et 441 millions 50 400 secondes, et combien d'instantants à vivre, à crever, à survivre, à lutter, combien ? Une éternité. Que de réflexions n'ai-je ainsi posées sur le temps ! Le faire exister, le compréhensible et l'animer du chiffre, le conjuguer enfin à tous les temps, de l'imparfait au conditionnel, tous les temps pouvant être d'actualité* ». Charlie Bauer, in *Fractures d'une vie* [4]. Mort en 2011, militant d'extrême gauche condamné à plusieurs reprises pour des vols qu'il considérait comme des « actes politiques », il dévalisait trains et magasins de luxe afin de redistribuer les marchandises aux plus démunis. Durant son incarcération dans les années 1970, il rencontra J. Mesrine dont il devint le complice. Bauer a passé vingt-cinq ans de sa vie en prison, dont neuf en Q.H.S., dans quatorze prisons différentes en raison de ses évasions. Lors de son séjour en prison, il passa deux licences universitaires, en psychologie et philosophie et un doctorat d'anthropologie sociale. Libéré, il deviendra un défenseur acharné des droits des prisonniers, luttant notamment pour qu'ils aient accès à la télévision ainsi qu'aux livres et aux journaux dans leurs cellules.

lue de la cellule sur le modèle de Bentham⁹ s'est substituée à la nuit du cachot. Rappelons que pour la phénoménologie, l'espace vécu n'est pas superposable à l'espace euclidien : il n'est pas un contenant qui préexiste à l'homme, dans lequel celui-ci prendrait place comme des meubles dans une pièce. L'espace vécu est au contraire cette production permanente de l'homme qui est la spatialisation, cet espace personnel que j'ouvre à partir de mon corps en mouvement, coextensif du *Je peux* qui accompagne toute perception de mon corps vivant. Le détenu sous contrainte est soumis à l'impouvoir. L'espace collectif est violent, particulièrement sonore et comme tout espace confiné propice à la contagion affective qui peut se cristalliser en mutineries. La surpopulation, le rétrécissement de l'espace, la superposition des fonctions vitales en un seul lieu commandent d'habiter l'inhabitable et de tenter de faire de l'espace du lit *un lieu et un abri*, c'est-à-dire le trait fondamental de l'être puisqu'il n'est pas possible pour l'homme d'être sans *habiter* [20]. Si l'appropriation d'un espace dépend de la possibilité d'y établir une familiarité affective⁹, celle-ci requiert la sécurité du *dedans* protecteur, premier espace clos dans le monde commun. L'abri ontologique permet l'intimité, la centration sur soi, la quiétude enveloppante qui rassemble corps, subjectivité et histoire du sujet, lequel peut alors se laisser aller et être lui-même. Mais *l'habitant* n'est pas l'assigné à résidence : il n'est abrité qu'à la condition de pouvoir aller et venir dans le monde. *L'habitation* du détenu, entendue ici comme simplement sa possibilité d'habiter, est précaire, intermittente, atrophiée, exposée au risque d'empiétement et de violation de l'intimité, à la fois par les codétenus et les fouilles des gardiens. Un de nos patients, dépressif, tenta de mettre fin à ses jours après la destruction lors d'une fouille des photos de ses enfants collées au mur près de son lit. Il nous dira plus tard à quel point il a vécu ce geste agressif à la fois comme une blessure quasi corporelle et une violence symbolique qu'il n'a pu assumer.

Les autres espaces, la cour et le parloir, sont les lieux collectifs de circulation de la parole et d'échanges furtifs, affectifs, parfois sexuels. L'espace de la prison est morcelé en *sas* délimités par des grilles, ouvertes et fermées à chaque passage qui ralentissent interminablement chaque déplacement. Le bruit intense caractéristique de la prison se compose du cliquetis des clés, des ouvertures et fermetures incessantes des portes, parfois du claquement des matraques sur les barreaux pour vérifier qu'ils ne sont pas scisés, de la rumeur incessante des voix. Selon L. Rebout [36] pour le détenu seul en cellule, le seuil du cachot avec la porte

⁹ Le panoptique est un type d'architecture carcérale imaginée par le philosophe utilitariste Samuel Bentham et son frère, à la fin du XVIII^e siècle. L'objectif de la structure panoptique est de permettre à un gardien, logé dans une tour centrale, d'observer tous les prisonniers, enfermés dans des cellules individuelles autour de la tour, sans que ceux-ci puissent savoir s'ils sont observés. Ce dispositif devait ainsi créer un « sentiment d'omniscience invisible » chez les détenus.

fermée cristallise l'expérience de l'enfermement et résume l'essentiel du rapport carcéral. Pour qui se sent *oublié du monde*, le seuil est en effet l'espace de contact avec les autres, à la fois zone de friction et d'échanges, lieu du corps à corps et du face-à-face ; c'est aussi le seuil invisible de l'autorité et la place stratégique pour les négociations avec les surveillants. Certains détenus veulent *apparaître à la lumière* parce qu'ils se sentent placés à l'ombre et noyés dans l'anonymat. Soigner sa visibilité permet de se faire reconnaître, d'être regardé, d'exister, de demander, de maintenir sa subjectivité dans l'intersubjectivité nourricière ; ou tout simplement de tenter de faire aboutir une demande¹⁰. Et pour cela, on dirait au tennis qu'il faut *monter au filet*, au seuil de la cellule, car depuis *le fond du court*, on n'est pas vu et on n'obtient rien. La porte de la cellule est le lieu des enjeux qui donnent sens à la détention, à la peine, à l'autorité ; elle s'ouvre sur l'expectative, sur tous les possibles et se referme sur la frustration, la douleur, le vide, la dérégulation. Aux heures d'ouverture des portes, toutes sortes de ruses visent à garder la porte ouverte le plus longtemps possible, à arracher une seconde d'ouverture de plus, même si la relation détenu/gardien reste stéréotypée, déséquilibrée, pauvre en langage. D'autres voudront au contraire rester cachés et se faire oublier. La rétraction de l'espace est conjointement celle du déploiement de l'existence, de l'activité, de l'appropriation des choses. Le processus d'incarcération est comme un emboîtement qui prend le corps du détenu dans une succession de murs et l'isole par un dispositif architectural de plus en plus restreint qui bouche l'horizon¹¹ : enceinte, bâtiment, étage, cellule, *mitard*¹². Finalement le corps du détenu est son dernier réduit. Celui qui se vit comme *emmuré vivant* reste englué dans sa chair dans un espace limité à son corps et à ses maigres entours car l'incarcération limite l'exister au sens littéral d'*ex-sistere*, c'est-à-dire de sortir de soi.

Une intercorporéité imposée

La réclusion impose un ordre spatial des corps et des objets rigoureusement contrôlé par l'institution, qui participe des mortifications étudiées par Goffman et *des disciplines* thématiques par Foucault. Elle modifie en profondeur la rencontre interhumaine, dont la liberté est le trait décisif essentiel [42]. Si la prison produit parfois entre détenus des solidarités et des amitiés indéfectibles nouées sur le vécu d'une communauté de malheur, elle engendre le plus souvent toutes les formes de violences, d'asservissement, de trafic, de racket, d'esclavage et de caïdat dans un

¹⁰ Pour l'un de nos patients, sa demande de consultation dentaire pour rage de dent avait mis un an et demi à parvenir à son destinataire.

¹¹ Interrogé sur ce qu'il a fait en premier à sa libération, Charlie Bauer répondit : regarder au loin !

¹² Le mitard est le mot d'argot qui désigne le cachot, la cellule d'isolement pour punir les détenus en prison.

milieu fortement hiérarchisé, communautarisé et soudé par l'*omerta* sur les violences¹³. Un de nos patients, délinquant sexuel dénommé « pointeur » dans le jargon des prisons, nous confiait que le détenu chargé de servir les repas crachait tous les jours dans ses aliments. Notons au passage les relations ambiguës avec les surveillants, dominées par les transactions, les marchandages, les renseignements et le donnant/donnant, les trafics plus ou moins licites et tolérés.

La rétraction de l'espace vital partagé contre son gré transforme la proximité à l'autre en promiscuité plus ou moins persécutrice ; elle viole l'espace intime, porte atteinte à l'intégrité du moi et altère les lois de la proxémie [19]. La proxémie permet d'étudier la distance physique naturelle implicite entre les personnes en interaction, distance variable selon les cultures et les situations qui peuvent être intimes, personnelles, sociales, publiques. Dans la cellule partagée, toutes ces situations se confondent et s'annulent. La quotidienneté s'aménage dans la cohabitation forcée intensifiée par le confinement, l'exhibition des corps, le regard des codétenus et celui des surveillants, réel et fantasmé, à travers le judas bien nommé. La relation aux autres est d'abord une intercorporéité imposée, génératrice de conflictualité, réelle ou potentielle, durant vingt deux heures par jour. L'empiètement de l'espace vital impose un style postural et gestuel contrôlé et des rythmes physiologiques communs, inhibant tout exercice spontané de la kinesthésie dans une cellule où parfois tous ne peuvent même pas se déplacer en même temps. Tenir les autres à distance est une opération physiquement impossible et peut provoquer l'explosion de violence. La promiscuité induit une atmosphère d'hostilité latente et de menace et produit un vécu paradoxal de solitude sans possibilité d'isolement. Les détenus évoquent l'omniprésence du regard de l'autre comme étant, plus peut-être que les murs, l'essence même de la prison, confirmant l'analyse sartrienne de l'intersubjectivité et de l'impact objectivant du regard d'autrui qui est toujours jugement [39]. L'autre toujours présent est obscène parce que *trop là* [24], menaçant et persécuteur, intrus et intrusif par son regard, par l'espace même qu'occupe son corps et qui usurpe une part de l'espace vital des autres. De façon paradoxale, les reclus éprouvent la crainte d'être devenus invisibles, crainte inhérente au traitement en masse, avec aussi l'impression de surveillance constante qui empêche toute intimité, l'omniprésence du regard scrutateur de l'autre et l'absence d'un regard humanisant. Si une homéostasie parvient à s'instaurer entre détenus, elle est toujours menacée par les arrivées et les départs intempestifs. Une cohabitation tranquille voire amicale peut être interrompue sans raison car en définitive c'est l'administration qui contrôle les relations entre détenus. La cohabitation induit des codes implicites et complexes d'occupation de l'espace et des règles de

¹³ Bien illustré par le film de Jacques Audiard en 2009, *Un prophète*.

hiérarchie que le nouveau venu doit deviner et respecter. Le dur apprentissage des usages dans la cellule se fait le plus souvent dans la contrainte du corps perpétuellement sur ses gardes, la répression des affects et l'impossibilité de se laisser-aller. L'omniprésence d'autrui fait que tout émoi, toute trace de faiblesse et tout événement intime sont perçus. Il reste pour seul recours le masque d'impassibilité et la conformation aux usages de la bonne distance, la superficialité des rapports, le respect des usages implicites. Les codes de virilité inhibent l'expression émotionnelle et n'admettent pas les manifestations de la défaillance et de souffrance : il est impossible de pleurer devant les autres. L'atmosphère d'insécurité, de menace, de trahison se concrétise dans la crainte pour son intégrité physique, l'angoisse d'être attaqué, pénétré, défiguré, infecté physiquement par les corps des autres et leurs émanations ; mais aussi contaminé psychiquement par leur dépression, leurs souffrances, les formes d'abandon de soi et d'incurie. À la contagion violente des révoltes, on ajoutera la contamination insidieuse du désespoir et de la déréliction. La misère du voisin ne peut que renvoyer à sa propre déchéance. Par des comportements de nettoyage quasi obsessionnels, certains tentent de se construire avec les moyens du bord un cordon sanitaire pour éviter la souillure, l'impureté, la saleté, dans le double sens moral et physique du terme [11]. Ils cultivent un fantasme d'étanchéité, de corps rempart et carapace contre l'extérieur, pour résister à l'air vicié, à la nourriture contaminée, aux microbes dans les douches, à l'angoisse de pourrir : ne plus respirer, ne plus manger, ne plus se laver, ne plus s'abandonner au sommeil... Tout le fonctionnement naturel du corps devient problématique et se trouve perturbé. Dans l'univers concentrationnaire, « le corps s'adapte à son environnement en se consommant lui-même », écrit P. Levi [26].

Le corps incarcéré : *usus et abusus*

Dans l'enfermement, le corps est en état de dépendance à la fois symbolique, économique et institutionnelle. L'angoisse du *choc carcéral* [27] accentue la vulnérabilité et aggrave toutes les pathologies. Dépressions, psychoses carcérales à effet de dépersonnalisation, de déréalisation et de confusion, troubles anxieux, angoisses d'abandon, d'intrusion et d'annihilation, troubles psycho-sexuels, auto- et hétéro-agressivité, surconsommation de psychotropes, etc. la psychiatrie carcérale ne finit pas de répertorier les effets délétères de la deshumanisation [10]. Le corps reclus endure pressions, privations, sévices, insuffisance d'hygiène, altération des rythmes naturels, inhibition de la kinesthésie, mauvaise qualité des soins, etc. L'altération de son image accompagne la baisse de l'estime de soi, la difficulté à se reconnaître, l'inquiétante étrangeté. Passivé, désœuvré, frustré, englué dans l'ennui, perpétuellement en alerte ou hyper actif, le corps reclus n'est plus l'espace de

médiation du rapport vivant à soi et aux autres. Un patient nous décrit l'étrange expérience de passer plusieurs années sans pouvoir « regarder sa tête d'homme » car il ne possède qu'un minuscule miroir lui permettant à peine de se raser. La pauvreté des stimulations sensorielles est source d'angoisse dans un vécu d'atrophie de la sensibilité, avec peur de perdre sa virilité, son humanité et d'être plus ou moins réduit à l'état d'animal. L'énergie se vide lentement ou explose dans les passages à l'acte ou encore s'enflamme dans la propagation émotionnelle des mutineries. La détresse s'exprime dans les plaintes somatiques, souvent interprétées comme de l'hypocondrie. Dès l'ouverture de l'UCSA, ce détenu trouve moyen de rencontrer quotidiennement les infirmières en effaçant ses tatouages avec un tampon à rincer, provoquant sur sa peau des brûlures du troisième degré nécessitant des soins quotidiens.

Beaucoup fréquentent la salle de sport. Longtemps décrié comme une école d'évasion, devenu aujourd'hui l'indispensable exutoire des tensions, le sport en prison peut être une ressource dans le maintien de son identité, de sa bonne forme, de sa survie. Il permet de retrouver et de se réapproprier son corps, de recouvrir une part du vécu de pouvoir, ce *Je peux* inhérent au *Leib*, de s'affirmer et regagner un peu d'espace en augmentant sa stature. Si la musculation est un combat contre l'avachissement, la dépendance, l'usure prématurée, elle est aussi une forme de lutte pacifique contre l'administration carcérale. Le sport témoigne que le reclus résiste, cherche des ressources pour survivre et tente de restaurer sa subjectivité altérée, pour essayer d'exister dans un corps en mouvement. Source potentielle de catharsis, de plaisir licite, de socialisation, de conquête de marges de liberté symbolique, les sports collectifs peuvent tout autant reproduire les rapports de force, d'exclusion, de violence qu'ils sont sensés canaliser [40]. Pour certains, le sport devient le marqueur de puissance virile, voire un instrument de vengeance et une arme de combat quand la hiérarchie entre détenus est gouvernée par la puissance des corps. La « gonflette » des muscles vise à faire du corps une armure pour prévenir les agressions. Sculpté comme un rempart, il montre autre chose que la souffrance intérieure. Se voir fort revient à se croire sain [2]. Pour tenir la longueur de la peine, pour ne pas tomber malade, ne pas vieillir, ne pas mourir, on tente de se statifier sans se pétrifier. Mais le sport en prison peut dériver en une addiction aux effets dévastateurs car beaucoup de pratiquants acharnés, mal nourris, mal renseignés, mal coachés, s'abîment et se détériorent muscles et tendons [2].

La surface corporelle peut devenir le lieu privilégié d'inscription des expériences carcérales, des résistances corporelles et des rébellions. Les tatouages sont les traces indélébiles d'une volonté libre de façonnement de soi [3]. Ils affirment la propriété du corps et l'autodétermination, qu'ils crient l'insurrection contre l'ordre judiciaire et clament l'opposition au système carcéral, qu'ils attestent du vécu traumatique indélébile de la prison en le « gravant »

à même la peau ou qu'ils revendiquent plus ou moins consciemment une identité de voyou et l'appartenance à la communauté *des damnés de la terre* en incarnant la stigmatisation sociale dans l'exhibition du stigmate ; un peu comme en écho à la sinistre coutume du « fleurdelysage », qui était la marque infamante infligée aux galériens et prostituées sous l'Ancien Régime. Cette pratique est d'ailleurs réinterprétée par Kafka dans une étrange nouvelle *La colonie pénitentiaire* : on se rappelle qu'à l'initiative d'un commandant défunt au surmoi implacable, l'article de loi enfreint par le condamné est gravé dans sa chair par une machine infernale jusqu'à ce que mort s'en suive [22]. Notons encore le marquage corporel du numéro d'identité dans les camps nazis, rabattant l'humanité sur l'animalité et assimilant l'homme à du bétail *bon pour l'abattoir*. Marquer le corps de l'autre, prisonnier, esclave ou simple partenaire d'un jeu sadomasochiste, est un acte de possession. Posséder son corps comme un bien conduit à évacuer l'être qui l'habite, suffisamment pour user de ce bien comme d'un objet, comme un sac de peau, par exemple. Le détenu, en maltraitant le sac de peau qui lui sert de refuge par des scarifications et des mutilations, retourne contre lui-même la violence institutionnelle, lutte contre son vécu d'impuissance et affirme la réappropriation de son territoire corporel. Les coupures permettent de soulager les tensions physiques et psychiques, d'écrire sans mot par la voie la plus courte sa détresse à même la peau, de s'auto-punir ou parfois de se purifier en faisant couler le sang sacrificiel et souvent d'obtenir des bénéfices secondaires. La coupure est encore ce qui reste à montrer de soi quand on se sent dilué dans la masse et noyé dans l'anonymat, à la limite de la dépersonnalisation, sans un regard de reconnaissance pour légitimer son existence et son appartenance à la communauté humaine. L'infirmière qui prend soin du détenu, lui serre la main, l'appelle par son nom, touche son corps pour recoudre et panser, fait un travail de restauration fondamentale de sa subjectivité ancrée dans le corps douloureux et légitime un temps son existence. De toutes ces formes d'atteintes volontaires à l'intégrité corporelle, on pourrait dire selon la formule juridique que le prisonnier exerce sur son corps son droit de propriété jusqu'à l'*abus*, la possibilité de le détruire comme on détruit un bien dont on dispose. L'ingestion d'objets hétéroclites semble s'inscrire au carrefour complexe du déficit destructeur, de la provocation, de la fécalisation du corps. La mutilation est parfois la livre de chair à céder pour faire entendre une requête et recevoir une réponse¹⁴ quand le corps reste l'unique arme pour tenter de faire pression sur l'autre.

¹⁴ En août 2012, un doigt a été découvert dans un colis adressé à la ministre de la Justice. Il émanait d'un détenu de Fleury-Mérogis qui demandait en vain son transfert dans une prison proche de sa famille. Sa demande a été acceptée. Le Parquet de Paris a ouvert une enquête. Le détenu risque une poursuite pour violences volontaires à l'égard du fonctionnaire de la Chancellerie qui a ouvert le paquet.

Selon nous, l'importance et la fréquence des atteintes dermatologiques ne s'expliquent pas seulement par le stress, l'absence d'hygiène, la malnutrition, etc. L'enveloppe corporelle est aussi une enveloppe psychique qui régule les échanges stratégiques avec autrui et maintient l'intégrité corporelle [1]. Elle peut se constituer en cuirasse pour maintenir coûte que coûte *sa stance*, sa tenue dans le monde, pour contenir à l'intérieur de soi les émotions et les désirs et pour résister aux agressions. Attaquée du dehors mais aussi du dedans, elle exprime ce que le détenu subit : d'écran de protection, elle devient écran de projection. La peau crie la tension interne, la rébellion, la résistance, la solitude, le manque affectif et sexuel. Les limites abîmées du corps traduisent un vécu de frontière corporelle précaire et menacée. Souvent, après une période d'explosivité auto- et hétéro-agressive, se produit un repli, une sorte d'enfouissement en soi qui culmine entre le cinquième et le neuvième mois de détention [3]. D. Gonin parle d'enfoncement dans la prison charnelle et d'invagination en soi [17], pour tenter de qualifier la rupture avec le monde extérieur qui pourra perdurer même après la sortie. Parmi les manifestations de dépossession de soi et de dissociation du corps et de l'esprit, l'incurie montre que le corps est nié, ignoré, méprisé. Ne plus prendre soin de soi résulte de la perte radicale de l'estime de soi, de la disparition du sentiment de honte consubstantiel à la relation aux autres et de sa dignité d'homme, proche du syndrome d'auto-exclusion que J. Furtos thématise dans les cliniques de la précarité [15]. On pense aussi à ceux qu'on nommait *les musulmans* dans les camps de la mort, ces cadavres vivants qui abdiquaient toute volonté de vivre, alors que, selon P. Levi, même réduit à l'état d'esclave, il reste encore à *refuser son consentement*. L'incurie manifeste la dissolution du sentiment d'appartenir à une communauté de semblables ; l'altération de l'intersubjectivité donne son sens plénier au vécu de déréliction, c'est-à-dire l'abandon des hommes et des dieux, et finalement de soi. Parmi les pathologies carcérales, la grève de la faim prend une dimension particulière : en effet en détention la nourriture a une importance considérable et peut faire l'objet d'une intense activité de transformation. Quand elle n'est ni protestataire ni utilitaire [13, 41], la grève de la faim vise à annihiler sa présence et sa pesanteur et à s'évader par l'esprit hors du corps, devenu un objet vide, un sac de peau encombrant comme un vêtement abandonné. *Les longues peines* témoignent que la prison peut devenir intérieure, sorte de *prison du crâne* – peut-être la pire de toutes – que la prison matérielle vient doubler. L'expression traduit l'ambiguïté de la présence à soi et l'aporie de se sentir à la fois abandonné et prisonnier de son corps, arraisonné de son être, dépossédé de son intimité et absent à soi. Ici, il semble que l'articulation entre corps-sujet et corps-objet, entre le corps que je suis et le corps que j'ai, est totalement défaite. Au comble de la déréliction, le reclus s'abandonnera à une vie végétative. Son corps vécu comme prison de l'être, devient lui-même *la*

Prison en une réduction vertigineuse ; il ne reste plus qu'à l'abandonner dans la désertion ultime, *la grande évasion par le suicide* et le syndrome de glissement. Le suicide hante l'esprit des condamnés à perpétuité [29]. Le reclus veut mettre fin à l'emprise de l'autre sur son corps et tente de redevenir maître de sa propre finitude en dépossédant l'institution pénitentiaire de son objet, à savoir son corps, au prix de sa propre destruction.

Conclusion : le corps-prison

Que devient un corps privé de liberté ? Nous avons essayé de monter comment la condition carcérale altère le corps dans son exercice quotidien, dans ses capacités de temporalisation, de spatialisation, comme aussi dans la relation à l'autre, qui passe entre autre par la question du regard et de la visibilité. *Une phénoménologie du regard en prison* reste d'ailleurs à écrire et nous n'aurons fait ici qu'effleurer sa richesse et sa complexité. La ruse ultime de l'emprise sur le corps est de le réifier et de le réduire à une pure négativité au point qu'il devienne lui-même la prison, condamnant le prisonnier à s'en dissocier. Le psychanalyste Winnicott a théorisé l'issue réussie du processus de personnalisation dans *la collusion psychosomatique*, nommée encore la résidence ou *indwelling*. Elle est le résultat de la manipulation (*handling*) du bébé par la mère suffisamment bonne au cours de la phase de tenue (*holding*). Elle réalise l'ancrage de la psyché dans le soma et se traduit par la certitude que son être ne fait qu'un avec son corps et la sensation d'habiter son corps en s'inscrivant dans la continuité de son existence [45]. Se sentir vivant dans une interrelation constante entre son corps et son esprit devient alors une évidence première, naturelle et indubitable. C'est cette collusion psychosomatique que la situation carcérale ébranle jusqu'à sa destruction parfois, comme d'ailleurs la maladie psychosomatique et la psychose, en particulier schizophrénique. Le divorce entre le corps et l'esprit (ou âme ou psychisme) n'est pas un thème rare en anthropologie. Ainsi, la thématique occidentale du *corps comme prison de l'âme* insiste depuis Platon, reprise par la mystique chrétienne pour incarner la vieille haine chrétienne du corps voué au péché. L'ascète, les anorexiques mystiques et sanctifiées du passé [28] comme celles de la modernité aspirant à l'être immatériel et glorieux des anges ou des elfes, témoignent du rejet et du dégoût du corps éprouvé comme une véritable geôle, dans sa pesanteur, sa matérialité, sa corruptibilité, etc. De même le sujet assigné à résidence dans un corps handicapé, difforme, douloureux, vécu comme le scandale ontologique par excellence, tente de se distancer du corps-prison dont il endure l'invalidité, l'impuissance, la dysmorphie comme une malédiction : il cherchera à dépasser ce corps qui ne le subsume pas tout entier pour confier son être à un ailleurs plus clément. Quant au résistant qui se suicide pour ne pas parler sous la torture,

c'est du corps réduit à la pure douleur qu'il se débarrasse dans le choix éthique qui sauve son être du déshonneur. Réduire le corps à un objet d'emprise, c'est le plus souvent le séparer de l'être qui l'habite. Le corps peut devenir un champ de bataille ; se révolter, se défendre ou se détruire sont des actes ultimes d'affirmation libre de propriété. Dans le pire des cas, il devient lui-même la prison de celui qui habite ce corps, condamnant le détenu à une double peine. Pour beaucoup, l'interminable conflit d'appropriation du corps qui les oppose à l'ordre pénitentiaire se résout dans la destruction de ce corps.

Liens d'intérêts : les auteures déclarent ne pas avoir de lien d'intérêt en rapport avec l'article.

Références

1. Anzieu D. *Le moi-peau*. Paris : Dunod, 1985, 254 pages.
2. Auvert AJ, Benotman AH. Le quotidien carcéral des longues peines. *Revue d'Etude Politique des Assistants Parlementaires*. www.combatenligne.fr/article/?id=2850.
3. Baillette F. Corps reclus, corps torturé. *Quasimodo* 1997 ; 2 : 33-46.
4. Bauer C. *Fractures d'une vie*. Marseille : Agone, 2004, 445 pages.
5. Binswanger L. *Introduction à l'analyse existentielle*. Paris : Minuit, 1971, 263 pages.
6. Boullant F. *Michel Foucault et les prisons*. Paris : PUF, 2003, 127 pages.
7. Canino R. Pluridisciplinarité, clinique du clivage et subjectivité. *Le journal des psychologues* 2003 ; 210, *Ban public* : <http://prison.eu.org/spip.php?article3736>.
8. Chauvenet A, Orlic F, Benguigui G. *Le monde des surveillants de prisons*. Paris : PUF, 1994, 227 pages.
9. Chombart de Lauwe PH. *Appropriation de l'espace et changement social. Actes de la 3ème conférence internationale de psychologie de l'espace*. Strasbourg : Université Louis Lumière, 1976, pp. 25-33.
10. David M. *Psychiatrie en milieu pénitentiaire*. Paris : PUF, 1993, 127 pages.
11. Deheurles-Montmayer L. Le suicide en milieu carcéral. Institut d'Études Politiques de Grenoble, 2004. *Ban Public*. www.prison.eu.org/spip.php?rubrique1373
12. Desblaches Perrot M. *Vivre le temps carcéral*. Institut du travail social. CEDIAS, 2003. www.cedias.org
13. Fernandez F. Suicides et conduites auto-agressives en prison : pour une sociologie du mal-être carcéral. *Bulletin de l'AMADES* 2009 ; 76 : 2-8.
14. Foucault M. *Surveiller et punir*. Paris : Seuil, 1975, 318 pages.
15. Furtos J. *Les cliniques de la précarité. Contexte social, psychopathologie et dispositifs*. Issy-les-Moulineaux : Masson, 2008, 284 pages.
16. Goffman E. *Asiles : études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Minuit, 1968, 247 pages.

17. Gonin D. *La santé incarcérée. Médecine et conditions de vie en détention*. Paris : L'Archipel, 1991, 259 pages.
18. Gros F. Foucault et la société punitive. *Pouvoirs* 2010 ; 135 : 5-14.
19. Hall ET. *La dimension cachée*. Paris : Seuil, 1978, 254 pages.
20. Heidegger M. Bâtir Habiter Penser. In : *Essais et conférences*. Paris : Gallimard, 1958, 349 pages.
21. Joanne P, Ouard T. Constitution d'un espace d'enfermement. Essai sur une phénoménologie de l'enfermement. In, *Espaces d'enfermement, espaces clos. Cahier ADES*, Bordeaux, France, 2008. www.ades.cnrs.fr/IMG/pdf/Cahiers4.pdf
22. Kafka F. *La colonie pénitentiaire*. Paris : Folio, 1972.
23. Kelkel A. Entre l'être et l'avoir, le corps dans l'approche phénoménologique. *Corps*. Prétentaine, 2000 ; 12/13 : 157-95.
24. Legrand JM. L'ob. Le trop-là de l'obcène. In : Chamond J, éd. *Les directions de sens. Phénoménologie et psychopathologie de l'espace vécu*. Argenteuil : Le Cercle Herméneutique, 2007, p. 131-42.
25. Léoni F. Corps propre et corps impropre, In : *Le Cercle Herméneutique* 2005-2006 ; 5/6 : 68-80.
26. Levi P. *Si c'est un homme*. Paris : Pocket, 1990, p. 96.
27. Lhuillier D, Lemiszewska A. *Le choc carcéral. Survivre en prison*. Paris : Bayard, 2001, 200 pages.
28. Maître J. *Mystique et féminité. Essai de psychanalyse socio-historique*. Paris : Cerf, 1997, 482 pages.
29. Marchetti AM. *Perpétuités. Le temps infini des longues peines*. Paris : Plon, Terre humaine, 2001, 535 pages.
30. Masson F. À l'épreuve de l'intersubjectivité pénitentiaire. Le psychologue clinicien et le « Projet d'Exécution des Peines », *Le Cercle Herméneutique* 2005-6 ; 5/6 : 81-88.
31. Merleau-Ponty M. *Phénoménologie de la perception*. Paris : Tel Gallimard, 1945, 531 pages.
32. Milly B. La prison, école de quoi ? Un regard sociologique. *Pouvoirs* 2010 ; 135 : 135-47.
33. Minkowski E. *Le temps vécu*. Monfort : Neuchâtel, 1988, 401 pages.
34. Moreau F. La santé dans les prisons françaises. *Pouvoirs* 2010 ; 135 : 69-86.
35. Nancy JL. *Corpus*. Paris : Métailié, 2000, 131 pages.
36. Rebout L. Le seuil de la porte. Processus de visibilisation et mode d'apparaître en milieu carcéral. *Cahiers de l'ADES* 2008 : 33-43.
37. Rostaing C. Hiérarchie des légitimités. Obstacles et défi à la connaissance des violences carcérales. *Tracés, Revue de sciences humaines*, 19/2010. www.traces.revues.org/4905.
38. Sartre JP. *L'être et le néant*. Essai d'ontologie phénoménologique. Paris : Tel Gallimard, 2001. 676 pages.
39. Sartre JP. *Huis Clos*. Paris : Pocket, 1986.
40. Sempé G, Gendron M, Bodin D. Le corps sportif en détention, entre contraintes et libération. Approche comparative franco-canadienne. *Corps*, 2007/1, 2 : 55-60. www.cairn.info/revue-corps-2007-1-page-55.htm
41. Tatossian A, Glezer D, Casile G. Les comportements de grève de la faim. *Confrontations Psychiatriques* 1989 ; 31 : 281-304.
42. Tellenbach H. Analyse phénoménologique de la rencontre interhumaine dans le Dasein normal et pathologique. In : Courtine JF, éd. *Figures de la subjectivité*. Paris : Ed. du CNRS, 1992, p. 108-18.
43. Wacquant L. *Les prisons de la misère*. Paris : Raisons d'agir, 1999, 189 pages.
44. Welzer-Lang D, Mathieu L, Faure M. Effet de l'incarcération sur le corps et l'estime de soi. *Quasimodo* 1997 ; 2 : 21-5.
45. Winnicott DW. L'esprit et ses rapports avec le psychésoma. In : *De la pédiatrie à la psychanalyse*. Paris : Payot, 1969, p. 135-49.